

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui modifie les droits de douanes sur les cuirs et peaux.

(Voir les Nos 45 et 70 de la Chambre des Représentants, et le N^o 47 du Sénat.)

MESSIEURS,

Le Gouvernement nous fait connaître que dans la loi des droits différentiels il a cru devoir proposer, en ce qui concerne les cuirs, un droit d'entrée intermédiaire entre celui que demandait la Commission d'enquête parlementaire et celui, beaucoup plus élevé, que réclamait la Chambre de Commerce d'Anvers.

Les droits actuellement établis ayant motivé des réclamations, le Gouvernement a reconnu qu'il convenait d'assimiler les cuirs bruts aux autres matières premières qui ne sont que très-faiblement imposées. Il propose en conséquence de modifier le tarif en abaissant les droits. Nous ne pouvons qu'acquiescer à cette mesure favorable à nos tanneries.

Les cuirs verts et secs, provenant d'au-delà du détroit de Gibraltar, et les chanvres en masse provenant d'au-delà de ce même détroit ou de celui du Sund, avaient été assimilés pour une année aux provenances des pays hors d'Europe pour le pavillon Belge et pour le pavillon du pays d'où la marchandise est importée. Il vous est proposé de remettre cette disposition en vigueur pour deux ans en donnant au Gouvernement la faculté de la proroger jusqu'au terme de quatre années. Nous ne voyons, Messieurs, aucun motif de ne pas donner notre assentiment à cette mesure.

Nous pensons qu'il y a lieu d'accueillir également une troisième disposition qui a pour but d'assimiler le pavillon tiers au pavillon du pays de provenance pour certaines marchandises qui sont aujourd'hui assujetties au plus haut droit, bien qu'elles soient originaires des pays d'où elles sont importées; cette mesure paraît avoir principalement les cuirs pour objet.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Duc D'URSEL.

Chev. BETHUNE.

Le Baron DE MACAR.

CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT.

Le Baron H. DELLAFAILLE, Rapporteur.